Berne, le 7 septembre 2022

**Réponses de la Suisse à l’appel à contributions du Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu’élément du droit à un niveau de vie suffisant, ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard** – **« Le droit à un logement adéquat et le changement climatique »**

***Impact du logement sur le changement climatique***

1. **Comment le secteur du logement dans les zones rurales et urbaines contribue-t-il au changement climatique?**

En 2021, l'énergie consommée par les ménages suisses a représenté 30,3 % de la consommation énergétique totale de la Suisse[[1]](#footnote-1) et une part de 64 % était consacrée au chauffage des logements. Même si les énergies renouvelables ne couvrent qu’à peine 30 % des besoins énergétiques du chauffage domestique, elles progressent cependant dans ce domaine, puisqu’en 2000 leur part dans le chauffage domestique atteignait à peine 17 %.

Le passage aux sources de chaleur renouvelables est subventionné par l’État dans le cadre du Programme Bâtiments. De 2000 à 2020, l’utilisation de la chaleur ambiante pour le chauffage a presque quintuplé (+381 %). L’électricité nécessaire au fonctionnement des pompes à chaleur électriques ne provient toutefois que partiellement (à raison de 60 %) de sources renouvelables.

Le Programme Bâtiments encourage en outre une meilleure isolation des bâtiments, ce qui permettra de réduire à l’avenir la consommation d’énergie pour le chauffage. Au total, la consommation d’énergie destinée au chauffage a baissé de près de 18 % de 2000 à 2020.

La climatisation est encore relativement rare en Suisse dans le secteur résidentiel, de sorte qu’elle ne joue qu’un rôle secondaire, même en termes de consommation d’énergie (moins de 2 % de la consommation des ménages, contre 64 % pour le chauffage des locaux). Cette situation évoluera probablement sous l’effet du changement climatique. Toutefois, le développement prévu de l’énergie solaire (il est projeté de passer de 3 TWh aujourd’hui à 34 TWh en 2050) permettra de disposer de suffisamment d’énergie renouvelable pour la climatisation lors de chaudes journées estivales.

Pour la cuisine et l’éclairage, le besoin est surtout en électricité, laquelle, en Suisse, provient à raison d’environ 76 % de sources renouvelables et d’environ 20 % de l’énergie nucléaire et n’a donc qu’un faible impact climatique.

Les améliorations susmentionnées en matière de consommation d’énergie destinée au chauffage sont en partie compensées par l’augmentation tendancielle de la surface habitable par personne, due principalement à l’augmentation du nombre de petits ménages. Alors que la surface habitable par habitant était encore de 34 m2 par personne en 1980, ce chiffre atteignait déjà 46 m2 en 2019.

Mais la surface habitable par personne n’est pas seule à progresser, le nombre d’habitants s’accroît également en Suisse. La population a ainsi augmenté de 28 % en 30 ans, entre 1990 et 2020. L’Office fédéral de la statistique prévoit que le nombre de ménages privés progressera de 3,8 millions en 2020 à 4,7 millions en 2050 (tandis que la population passera de 8,7 millions à 10,4 millions d’habitants). La construction de nouveaux logements n’est donc pas près de s’interrompre. Cela entraînera des émissions de gaz à effet de serre dues aux activités de construction, notamment à la production de matériaux de construction, et au fonctionnement des bâtiments. Les rénovations énergétiques continueront elles aussi à nécessiter des matériaux dont la production est très énergivore, générant ainsi d’importantes émissions de gaz à effet de serre.

En revanche, l’accroissement des activités de construction n'entraînera pas de déforestations, puisque le défrichage des forêts est interdit par la loi depuis 1991. En conséquence, les nouveaux projets qui ne s’inscrivent pas dans la densification souhaitée des zones déjà bâties seront réalisés sur des terres cultivables.

La Confédération s’efforce de canaliser l’accroissement des activités de construction dans les territoires urbanisés existants. Depuis sa révision en 2014, la loi sur l’aménagement du territoire prévoit de nouvelles mesures contre le mitage. Toutefois, le nombre de bâtiments en dehors des zones à bâtir continue d’augmenter.

L’attention accrue portée au logement par suite de la pandémie de COVID-19 et les facilités de télétravail pourraient inciter une part plus importante de la population à s’installer dans les régions périphériques moins chères. Ce phénomène peut aussi entraîner davantage de mouvements pendulaires néfastes pour le climat, même si cela semble à première vue contre-intuitif.

En règle générale, on peut dire qu’habiter à la campagne est plus nocif pour le climat que vivre en ville. Les trajets sont plus longs et plus souvent effectués en voiture, et la consommation moyenne de surface habitable par personne est plus élevée.

1. **Quelles mesures sont mises en œuvre dans les zones rurales et urbaines pour réduire et éliminer les impacts négatifs du secteur du logement sur le climat ? Quel a été le succès de ces programmes ?**

Comme mentionné plus haut, c’est le chauffage domestique qui a l’impact climatique le plus important. Le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons intervient à ce niveau. Il soutient financièrement la rénovation de l’enveloppe des bâtiments, le remplacement des systèmes de chauffage par des alternatives respectueuses du climat et les nouvelles constructions énergétiquement efficaces. De 2010 à 2020, 2,3 milliards de francs de subventions ont été versés dans le cadre de ce programme.

1. **Quels sont les principaux obstacles à la réduction et à l’’élimination des impacts négatifs du secteur du logement sur le climat ?**

Pour atténuer l’impact climatique du secteur du logement, il existe plusieurs leviers. D’une part, il est possible d’atténuer les effets du chauffage en isolant les bâtiments et en remplaçant les énergies fossiles par d’autres sources d’énergie de chauffage. Cette mesure est déjà encouragée par l’État, mais les progrès sont trop lents malgré les subventions : actuellement, seul un bâtiment sur cent est rénové chaque année. Le manque de pressions politiques et les capacités limitées de l’industrie du bâtiment peuvent constituer un frein.

En outre, il est difficile d’appliquer de manière conséquente les prescriptions en matière d’aménagement du territoire. En raison des prix élevés de l’immobilier, il y a de fortes pressions politiques en faveur d’un assouplissement de ce cadre juridique.

L’impact environnemental du secteur du logement dépend en grande partie de la surface habitable. L’augmentation de la surface habitable par personne va de pair avec un accroissement de la consommation d’énergie pour le chauffage, la climatisation et l’éclairage, ainsi que de la consommation de sol. Aucun levier politiquement acceptable n’a été trouvé jusqu’ici pour mettre un terme à l’augmentation constante de la surface habitable par personne.

1. Pendant la même période, la part des transports était de 31,8 %, celle de l’industrie de 19,3 % et celle des services de 17,3 %. Voir à ce sujet Office fédéral de l’énergie, Statistique globale suisse de l’énergie 2021. [↑](#footnote-ref-1)